

Réunion du 6 février 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

N° CP/2017/060 - 03040 - Energies et fluides
Fourniture de fioul pour les bâtiments du Département -
Proposition de constitution d'un groupement de commandes
avec l'Eurométropole de Strasbourg et certaines de ses
Communes membres

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'approuver, la conclusion de l'accord-cadre au profit de chacun des membres du groupement, sans minimum ni maximum, portant sur la fourniture de fioul, d'une durée maximale de quatre ans pour un montant annuel estimatif de 85 000 euros HT pour le Département du Bas-Rhin ;

- décide d'approuver la conclusion, en vue de la passation dudit accord-cadre d'une convention de groupement de commandes entre le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de STRASBOURG, et trois de ses Communes membres, l'Eurométropole de STRASBOURG assurant la mission de coordonnateur ;

- décide d'autoriser son Président ou son représentant à signer en son nom la convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé à la présente délibération, sachant que l'Eurométropole de STRASBOURG aura la mission d'organiser l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170206-lmc1107288-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/02/17